

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le chauffage au bois

Conseils pour éviter la détérioration de la qualité de l'air

Joliette, le 9 décembre 2016 – La Direction de santé publique de Lanaudière désire sensibiliser la population sur les effets néfastes du chauffage au bois et transmettre quelques conseils pour éviter la détérioration de la qualité de l'air.

Smog plus important l'hiver

Lanaudière a connu sept journées de mauvaise qualité de l'air avec avertissement de smog l'hiver dernier (entre novembre 2015 et la mi-avril 2016). Le chauffage au bois en est la cause principale. Il y a même davantage de journées de smog l'hiver que l'été dans notre région.

Contaminants

Le chauffage au bois représente une source importante de contaminants dans l'atmosphère. En effet, la fumée de bois contient plus d'une centaine de composés chimiques qui peuvent être dangereux pour la santé. Elle pollue l'environnement et peut aussi se répandre à l'intérieur des maisons.

La fumée de bois est néfaste pour la santé

La fumée de bois peut aggraver certaines maladies chroniques (cardio-vasculaires et pulmonaires) comme l'asthme et causer chez certains de l'irritation aux yeux et aux voies respiratoires ainsi que des maux de tête. Les personnes âgées et les enfants sont plus sensibles à cette forme de pollution de l'air. La fumée contient de fines particules qui voyagent et qui peuvent pénétrer dans les maisons voisines transportant avec elles d'autres contaminants. Ces particules ont un potentiel cancérigène et peuvent s'infiltrer jusque dans les alvéoles pulmonaires.

Parce que le chauffage au bois affecte la qualité de l'air intérieur et extérieur, il ne devrait pas être utilisé comme mode de chauffage principal. Les vieux poêles conventionnels et les poêles à combustion lente ordinaires sont très polluants. Il est donc primordial d'utiliser un poêle respectant les normes d'émissions de particules de l'ACNOR ou de l'USEPA (acronymes sur l'appareil) et de choisir le plus petit poêle qui réponde à vos besoins. De plus, les poêles à granules sont moins polluants et représentent un bon choix parmi les appareils de chauffage au bois, à défaut de pouvoir éviter complètement leur usage.

Conseils pour réduire la pollution causée par le chauffage au bois et augmenter l'efficacité et la sécurité

- ♦ Utiliser du bois dur (chêne, hêtre, érable, bouleau), séché à l'air libre pendant au moins 6 mois;
- ♦ Utiliser des pièces de bois de 10 à 15 cm de diamètre, une fois qu'un lit de charbons ardents a été établi;
- ♦ Utiliser du papier, carton ou petit bois sec seulement pour partir le feu;
- ♦ S'assurer qu'il y a toujours assez d'air admis dans la chambre de combustion pour détruire complètement le gaz;
- ♦ Augmenter l'admission d'air avant d'ajouter du bois et ne réduire l'arrivée d'air frais qu'après 15 à 30 minutes;
- ♦ Ajouter peu de bois à la fois;
- ♦ Accumuler du charbon de bois pour chauffer toute la nuit, en ajoutant fréquemment des bûches pendant plusieurs heures;
- ♦ Utiliser un ventilateur pour envoyer la chaleur vers les autres pièces de la maison;
- ♦ Se procurer un détecteur de monoxyde de carbone et l'installer dans la pièce où se trouve le poêle ou le foyer;
- ♦ Faire ramoner sa cheminée 1 à 2 fois par année.

À respecter également

- ♦ Ne pas brûler de bois séché au four, traité, teint ou peint, de carton, de papier imprimé, de contreplaqué, des panneaux de particules, du plastique ou des déchets;
- ♦ Ne pas charger un poêle à bois à plus de la moitié de son volume;
- ♦ Ne pas chauffer au bois l'été ou quand il fait chaud;
- ♦ Ne pas chauffer au bois par temps lourd, nuageux ou en période de **smog**;
- ♦ Ne pas laisser un feu sans surveillance (car s'il manque d'air, il devient toxique).

Comment savoir si votre feu est un bon feu

Le feu est bon si les flammes sont vives, jaunes et bleues, ou s'il n'y a pas d'odeur de bois brûlé dans la maison et que la fumée qui sort de la cheminée est blanche ou invisible. Vous pouvez obtenir des renseignements au www.ec.gc.ca (Environnement Canada) et au www.alap.qc.ca (Association pour l'air pur).

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Adjointe au PDG- relations publiques / Chef du Service des communications par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca